



14ème législature

Question N° : 26721	De Mme Barbara Pompili (Écologiste - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement : personnel	Tête d'analyse >assistants pédagogiques	Analyse > effectifs de personnel. perspectives. académie d'Amiens.
Question publiée au JO le : 21/05/2013 Réponse publiée au JO le : 17/09/2013 page : 9684		

Texte de la question

Mme Barbara Pompili appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des assistants pédagogiques sur l'académie d'Amiens. L'annonce de la suppression de l'ensemble de ces postes, soit 80 ETP, suscite légitimement de nombreuses inquiétudes. Si le secrétariat d'académie semble tout faire pour reconverter les personnels concernés, il n'en reste pas moins que ces réductions de postes seront préjudiciables aux établissements. Ce sont les établissements d'éducation prioritaire, et notamment les établissements Eclair, qui subiront les plus grosses pertes puisqu'ils accueillent souvent une dizaine d'assistants pédagogiques. La disparition de ces personnels intervenant aux côtés des professeurs aura pour conséquence un regrettable allègement de la prise en charge des élèves en situation de difficulté scolaire. Justifiée par « la trajectoire de maîtrise des finances publiques », cette mesure s'inscrit à rebours des intentions en faveur de l'éducation prioritaire déclarées à l'occasion de l'examen de la loi de refondation de l'école. Les assistants pédagogiques jouent en effet un rôle essentiel dans de nombreux établissements dits « difficiles » et permettent la mise en oeuvre de projets pédagogiques qui ont fait leurs preuves. Le recours à des emplois d'avenir professeurs ne saurait compenser entièrement ces suppressions de postes puisque les profils des personnes pouvant prétendre à ces deux dispositifs ne coïncident pas. Aussi, elle lui demande comment il entend maintenir des accompagnements essentiels à l'encadrement pédagogique et à la progression des élèves, notamment des élèves en situation de difficulté scolaire.

Texte de la réponse

Les assistants d'éducation sont essentiels au bon fonctionnement des établissements. Ils apportent un soutien indispensable à l'équipe éducative pour l'encadrement et la surveillance des élèves, pour l'assistance pédagogique dans les établissements de l'éducation prioritaire et pour l'aide à l'accueil et à l'intégration scolaires des élèves en situation de handicap, y compris en dehors du temps scolaire. À la rentrée 2012, 2 000 assistants d'éducation et 500 assistants de prévention et de sécurité sont venus renforcer la présence d'adultes dans les établissements. Dès la rentrée, les académies bénéficient de l'apport de 6 000 nouveaux emplois d'avenir professeurs qui s'ajouteront aux 4 000 créés en janvier dernier, du renouvellement de 12 000 contrats aidés et de la création, à la rentrée 2013, de 30 000 nouveaux contrats aidés. L'ensemble de ces moyens nouveaux permettra de renforcer très significativement la présence d'adultes dans le domaine de la vie scolaire et de l'aide pédagogique aux élèves.